

Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes

Liberté Égalité Fraternité

<u>Brève communication – Appel à projets 2021 en faveur de l'égalité entre les femmes et les</u> hommes

Déclarée Grande Cause du Quinquennat du Président de la République, l'égalité entre les femmes et hommes s'inscrit dans une stratégie forte et ambitieuse. En ce sens, l'ensemble des sujets relatifs à l'égalité doivent être développés. Qu'il s'agisse de diffuser la culture de l'égalité à tout âge, de lutter contre les stéréotypes, de promouvoir la parité, de favoriser la mixité, une orientation non sexuée, une meilleure conciliation des temps ; ou encore de combattre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles à l'école, dans la rue, dans les administrations et les entreprises, dans les transports, dans les médias, dans les territoires, sur internet...

En prévision de l'année 2021, le Préfet des Hauts-de-France, Michel LALANDE, lance un appel à projets afin de soutenir les initiatives du territoire s'inscrivant dans les orientations prioritaires de la politique nationale en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Il vise à promouvoir les actions innovantes et à favoriser un effet levier.

Les projets devront s'inscrire dans les axes prioritaires de la politique gouvernementale en faveur de l'égalité femmes-hommes en 2021, à savoir :

- favoriser l'accès aux droits et lutter contre toutes les violences sexistes et sexuelles,
- développer et favoriser les partenariats sur les territoires et les innovations en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et/ou de lutte contre les violences faites aux femmes et la prostitution.

Une attention particulière sera effectuée envers les projets qui vont au plus près des publics.

Les dossiers sont à transmettre à la DRDFE : <u>droits-des-femmes@hauts-de-france.gouv.fr</u>

La date limite de dépôt des demandes de subvention est fixée au **23 novembre 2020**.

Vous trouverez ci-dessous le lien pour télécharger le formulaire CERFA de demande de subvention ainsi que les annexes détaillant les orientations 2021 de la politique pour l'égalité femmes-hommes, les critères d'éligibilité des dossiers, ainsi que les modalités pratiques de dépôt des dossiers et d'examen des demandes de subvention (notamment le détail des **pièces justificatives à joindre impérativement** au dossier).

http://www.associations.gouv.fr/subventions-11079.html

https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271